

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 24	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
2 <sup>e</sup> page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le débat sur les conclusions des Experts et la ratification des Dettes.

Je ne sais pourquoi certains articles de presse sur les travaux du Comité des Experts m'ont rappelé cette harangue fameuse que Shakespeare met dans la bouche de Marc-Antoine parlant au peuple assemblé sur le Forum autour du cadavre de Jules César. L'habile tribun trouve le moyen de soulever la foule contre les meurtriers de l'Imperator en les accablant d'éloges...

Que les Experts se défient des louanges et de ceux qui les déclarent ! S'il faut que je vous fasse un aveu humiliant, je vous dirai que je ne comprends pas très bien le système que ces Eminences Financières ont laborieusement élaboré pour la fixation d'abord et le règlement ensuite des dettes et réparations.

Je vois le total des sommes réclamées à l'Allemagne mais je ne sais rien des raisons pour quoi on les a fixées à ce chiffre plutôt qu'à un autre. Je ne me rends pas exactement compte comment fonctionnera le système qui permettra de transférer ces capitaux du débiteur chez les créanciers. Enfin, il y a là dedans un barème de répartition entre les Alliés des paiements faits par l'Allemagne dont la justification ne m'apparaît pas clairement...

Je me rassure en songeant que notre justice n'est souvent qu'une habitude prise des injustices devenues familières. Je sais aussi combien il est indigne de prétendre comprendre en une heure d'examen le travail manœuvré et redoutable que d'imposantes Autorités ont mis vingt semaines à réaliser...

C'est pourquoi, m'exécutant de mon audace grande, je me borne à souhaiter que la Conférence, au moment d'aboutir, n'aille pas buter sur la question des marks belges et j'attends dans le sentiment revenu de mon humilité, les explications et les justifications qui nous seront fournies par le gouvernement lequel a des lumières que nous n'avons pas !

D'autre part, il ne faut pas faire semblant d'ignorer ce qui est évident et incontestable : en acceptant le plan des Experts, on ratifie notre dette américaine. Sinon en fait, du moins en logique et en équité, on s'interdit le droit de la contester.

Pourquoi ?

Mais parce que dans le système des Experts nos paiements et nos encaissements sont liés. Ils marchent au même rythme et nous verserons quand nous toucherons. Cela équivaut à cette fameuse clause de garantie dont les groupes modérés de la Chambre faisaient la condition de leur approbation. Par conséquent — quoi qu'en pensent les amis de M. Marin — les deux affaires vont de pair et si l'on ne veut pas ratifier les dettes, il faut repousser le plan des Experts !

Mais alors nous nous trouverons devant rien — car le plan Dawes ne fonctionnera pas pour nous seuls — et nous aurons compromis notre créance... sans nous être par ailleurs libérés de notre dette.

Tout ce qui précède n'a pas la prétention de débrouiller l'imbroglio soumis à la sagacité du gouvernement, mais seulement de faire comprendre un peu la manière dont la question va se poser.

Déjà, avant que le Parlement soit saisi, un groupe important de la majorité en a délibéré. C'est celui dont M. Marin est président et qui s'appelle « l'Union Démocratique », se donnant ainsi un nom qui sert moins à le désigner qu'à le déguiser.

Celui-là n'a pas besoin de savoir pour juger. Il préjuge. Il ne s'inquiète ni des conclusions définitives des Experts qui sont encore à venir, ni de l'opinion du gouvernement. Il est contre. Il le dit par une décision collective très avantageuse pour ceux qui n'aiment pas les responsabilités personnelles.

Par un ordre du jour communiqué à la presse, il a fait connaître, sinon ses raisons, du moins sa décision. Elle est simple et facile : il repousse la ratification. Un point, c'est tout !... Par

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêlèrent. Mais nul, en Turquie, ne semble avoir trouvé une définition satisfaisante de l'élite.

Au fait, et si la même question était posée chez nous ?

M. Rappoport, qui sait le grec, le latin, le yiddish, voire le français est-il de l'élite ? Et M. Auguste Sabatier, ministre de nos M-Carême ? Et les nouveaux riches, en sont-ils ? Et les nouveaux pauvres, en sont-ils encore ?

Le problème, on le voit, est international.

En tout cas, les Turcs sont à cheval sur les mœurs. Leur modernisme n'est que de surface.

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêlèrent. Mais nul, en Turquie, ne semble avoir trouvé une définition satisfaisante de l'élite.

Au fait, et si la même question était posée chez nous ?

M. Rappoport, qui sait le grec, le latin, le yiddish, voire le français est-il de l'élite ? Et M. Auguste Sabatier, ministre de nos M-Carême ? Et les nouveaux riches, en sont-ils ? Et les nouveaux pauvres, en sont-ils encore ?

Le problème, on le voit, est international.

En tout cas, les Turcs sont à cheval sur les mœurs. Leur modernisme n'est que de surface.

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêlèrent. Mais nul, en Turquie, ne semble avoir trouvé une définition satisfaisante de l'élite.

Au fait, et si la même question était posée chez nous ?

M. Rappoport, qui sait le grec, le latin, le yiddish, voire le français est-il de l'élite ? Et M. Auguste Sabatier, ministre de nos M-Carême ? Et les nouveaux riches, en sont-ils ? Et les nouveaux pauvres, en sont-ils encore ?

Le problème, on le voit, est international.

En tout cas, les Turcs sont à cheval sur les mœurs. Leur modernisme n'est que de surface.

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêlèrent. Mais nul, en Turquie, ne semble avoir trouvé une définition satisfaisante de l'élite.

Au fait, et si la même question était posée chez nous ?

M. Rappoport, qui sait le grec, le latin, le yiddish, voire le français est-il de l'élite ? Et M. Auguste Sabatier, ministre de nos M-Carême ? Et les nouveaux riches, en sont-ils ? Et les nouveaux pauvres, en sont-ils encore ?

Le problème, on le voit, est international.

En tout cas, les Turcs sont à cheval sur les mœurs. Leur modernisme n'est que de surface.

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêlèrent. Mais nul, en Turquie, ne semble avoir trouvé une définition satisfaisante de l'élite.

Au fait, et si la même question était posée chez nous ?

M. Rappoport, qui sait le grec, le latin, le yiddish, voire le français est-il de l'élite ? Et M. Auguste Sabatier, ministre de nos M-Carême ? Et les nouveaux riches, en sont-ils ? Et les nouveaux pauvres, en sont-ils encore ?

Le problème, on le voit, est international.

En tout cas, les Turcs sont à cheval sur les mœurs. Leur modernisme n'est que de surface.

## Informations

### A la Chambre

La Chambre, dans la séance de mardi, a continué la discussion de loi sur les loyers. Un amendement tendant à la taxation des prix de loyers dans les locaux nouveaux, occupés par des locataires expulsés, est voté.

L'article 30 relatif aux infractions punies par la loi est adopté.

L'article 31 portant que les constructions nouvelles seront exemptées de l'impôt foncier pendant 15 ans est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre discute la fixation des interpellations sur les dettes interalliées. Une vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Renaudel, Malvy, Nogaro, Viollette, Poincaré.

Le Gouvernement propose la fixation au 25 juin et pose la question de confiance.

Par 321 voix contre 249 la date du 25 juin est adoptée.

M. Lafont demande la discussion immédiate de l'interpellation sur la grève des postiers.

M. Poincaré demande le renvoi et pose la question de confiance.

Le renvoi est prononcé par 315 voix contre 183.

### La grève des facteurs

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., M. Germain Martin, a déclaré que le mouvement gréviste avait été lancé seulement par des éléments appartenant au Syndicat unitaire, mais que ces fauteurs de violence n'étaient qu'une minorité dans le personnel des facteurs. Aussi, veut-il espérer que le mot d'ordre ne sera suivi que par une fraction turbulente du personnel.

« J'ai refusé, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat, de recevoir une délégation de agents punis, alors que j'ai fort bien reçu des délégués de la Fédération postale cégétiste, qui m'avait demandé audience. »

Au sujet des sanctions éventuelles contre les grévistes, M. Germain Martin a déclaré : « C'est une affaire de gouvernement, et je ne puis préjuger de la façon dont il réagira contre un mouvement qui ne saurait être toléré, mais il réagira énergiquement. »

M. Germain Martin a assuré que toutes les mesures seraient prises pour faire respecter d'abord la liberté du travail, et ensuite pour que les distributions de lettres se fassent dans toute la mesure du possible.

### En Grèce

L'Assemblée nationale a réélu, par 259 voix, l'amiral Coundouriotis président de la République hellénique.

M. Venizélos a obtenu 3 voix, et MM. Zaimis, Papanastasiou, Filateros, Zacharof et Romanos, chacun 1 voix.

Il y a eu 42 bulletins blancs déposés par les Kafandaristes et par les membres de l'Union républicaine.

Après les élections anglaises

M. Stanley Baldwin est parti mardi en auto pour Windsor, afin de remettre sa démission au roi.

Quelques instants après, cette démission était rendue officielle.

### PETITS MOTS D'ECRITS

#### LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

O trois et quatre fois heureux M. Chéron !... Providence des échotiers et des nouvelles !... La postérité se le peindra toujours la barbe fleurie, le visage émerailloné et la serviette accrochée sous le menton.

C'est ainsi qu'on le vit, à ce récent banquet, quand il se leva, l'heure des toasts. Il dit :

— C'est le moment des discours. Mais le café est versé. On va le boire tranquillement, avec le petit verre. Et, après, en avant la musique !

Oyant cela et croyant à un signal, l'orchestre enlana un air entraînant. On voulut l'arrêter.

Mais, toujours sa serviette au cou et sa tasse en main :

— Non, non, fit M. Chéron. Battons plutôt un ban pour les musiciens. On a toujours le temps de parler.

On n'a pas oublié cette comédie de Duhamel, L'Œuvre des Athlètes, où un personnage, d'une râpeuse voix de mélo-cass demande, sur scène, à tout venant :

— T'es d'élite ? Oui ou non, est-tu d'élite ? Moi, j'suis d'élite.

Cette question a été posée, en turc, à Angora, lors du récent bal donné par l'Association de la Presse.

Car les invitations au bal étaient suivies de ce post-scriptum :

« Est seule invitée l'élite de la société turque et étrangère. »

Cela fit un beau vacarme, au pays de Mustapha-Kémal. Les journaux échangeaient des articles raillés comme balles. Les ambassades et les consulats s'en mêl

# Chronique du Lot

## DE CAHORS EN CORSE ET A NICE

Suite de l'article de 1<sup>re</sup> page

L'esprit au repos, nous visitons le marché qui s'éparpille autour de l'Hôtel-de-Ville et s'insinue sous cet édifice. Quantité de légumes et de fruits dont le prix, me dit-on, augmente, car l'expédition des primeurs à Nice et à Marseille s'organise avec la production accrue. Des pyramides blanches de fromage de brousse qui constitue, avec les châtaignes, la base de l'alimentation paysanne. Mais l'île possède autant de pêcheurs que de pâtés et la halle à la marée du rez-de-chaussée de la Mairie s'emplit, ce matin de vendredi, de lots de poissons variés et de monceaux de grouillantes langoustes. Bien entendu, acheteurs et marchands s'expriment seulement en Corse, avec vivacité parfois, jamais avec fracas. Nous ne sommes pas ici au pays des éclats de voix inutiles !

Après ce spectacle populaire, mon guide m'offre un défilé plus mondain. Il me conduit au Casino et me fait visiter ce coquet établissement tout neuf, — on l'inaugura au début de l'année. Nous observons ensemble que le style empire, aux lignes simples et nobles, eût peut-être été mieux indiqué devant ce front de mer et dans une telle ville que les festons, les astragales et les médaillons d'une formule louis-quinzième, d'ailleurs fort ingénieusement interprétée par l'architecte et les décorateurs. Salles de jeu, de spectacle, de danse et de restaurant sont claires, simples et élégantes. Le golfe qu'elles regardent leur prodigue l'éclat bleu de sa lumière. Devant lui, nous dégustons des verres de ce vin du Cap dont j'aurai de multiples occasions d'apprécier ces jours-ci la saveur, concurrence avec celles de liqueurs de cédrat et de myrte, autres spécialités gourmandes de l'île.

Je veux le début de l'après-midi au repos, dans ma nouvelle chambre qui domine les fastueux palmiers de l'avenue du 1<sup>er</sup>-Consul et les parolotes du grand café d'Ajaccio. A 16 heures, une voiture de promenade nous prend devant la place du Diamant. Nous suivons le boulevard Grandval qui borde de beaux hôtels, l'église anglicane, de vastes écoles ; nous longeons la place du Casone embellie par les libéralités de M. Coty et montons vers la fontaine du Salario. Cette route en lacets est une pure merveille. Entre oliviers, pins, cactus et arbousiers, on s'élève très vite au flanc de la montagne. Bientôt, toute la partie méridionale du golfe et les montagnes qui l'entourent apparaissent aux yeux ravis. Ajaccio semble se détacher de la terre et pousser hardiment dans les flots sa citadelle, ses vieux quartiers, ses jetées et la longue banlieue maritime qu'elle étend vers les batteries d'Aspreto. Nous passons devant des oratoires, des hôtels et des villas. La route tourne vers le Nord puis s'inclinent vers l'Ouest. Elle nous offre de surprenantes vues sur les flancs du pic de Lisa et sur la vallée de Saint-Antoine. La fontaine atteint, nous y stationnons un moment. Je m'entretiens avec le cocher. Mis en confiance, il se répand en doléances. Un vrai réquisitoire d'abord contre le P.-L.-M. dont les cars font, selon lui, une concurrence abusive aux voituriers du pays. Ensuite une longue plainte sur la sécheresse qui désolent l'île. Les prairies sont rases avant d'être fauchées. Si l'herbe fait défaut, comment nourrirait-on les chevaux ? Mon automédon n'exagère-t-il pas ? Son équipage, en tout cas, ne semble pas souffrir de la disette. Les deux petits chevaux, aux soyeuses crinières et à la robe lustrée, ont gravi toute la côte au trot. Ils la redescendent au pas, me permettant de contempler, mieux encore qu'à l'aller, le ravissant paysage ajaccien...

Après discussion la Commission a adopté le texte suivant qui servira de base à ses délibérations : « Le tribunal départemental institué par l'article 2 du décret du 3 septembre 1926, comportera autant de sections qu'il existait avant la réorganisation judiciaire de tribunaux d'arrondissements dans le département. Chaque section siégera dans la ville où existait le tribunal d'arrondissement. La cour d'assises sera rétablie dans la ville où elle était instituée avant le décret du 3 septembre 1926. »

Ainsi, Figeac et Gourdon conserveront leur tribunal, selon le désir qu'ils ont manifesté depuis l'application du décret du 3 septembre 1926.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**  
NOTE

A l'occasion des foires franches de Brive, la Compagnie d'Orléans mettra en marche, le 12 juin, entre St-Denis-près-Martel et Brive, un train spécial voyageurs, dédoublant le train 52, l'horaire suivant :

St-Denis-près-Martel, départ, 8 h. 22. Quatre-Routes, départ, 8 h. 40. Turenne, départ, 8 h. 58. Brive, arrivée, 9 h. 20.

**Société des Gens de Lettres**

Le Comité de la Société des Gens de Lettres, réuni sous la présidence de M. Pierre Benoît, a élu ses sociétaires MM. de Monzie, sénateur-maire de Cahors et Henry de Jovenel.

C'est un hommage bien mérité qui est rendu à la valeur des œuvres littéraires publiées par MM. de Monzie et de Jovenel auxquels nous adressons nos bien vives félicitations.

**Police**

Notre compatriote, M. Huillet, inspecteur principal de police spéciale de 1<sup>re</sup> classe en disponibilité, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

## LES ASSURANCES SOCIALES dans le Lot

Après une réunion organisée par la Municipalité de Saint-Pantaléon, une section locale est constituée.

(De notre correspondant particulier)

Notre municipalité, soucieuse des intérêts de ses administrés, avait organisé, dimanche dernier, une réunion afin de créer une section locale d'Assurances sociales prévue par la loi qui a été promulguée le 5 avril 1928.

En pénétrant dans la salle de la Mairie, il nous a été permis de constater que l'appel, de nos édiles, avait été entendu et c'est devant une salle comble que M. Vilas Paul, maire, ouvre à 11 heures, la séance.

Immédiatement, M. le Maire, dans un langage des mieux appropriés, a démontré à ses auditeurs les sérieux avantages qui seront concédés à tous ceux qui auront adhéré à la caisse d'assurances sociales et, dans ce but, il les a fortement exhortés à requérir, dès à présent, leur inscription.

Après M. le Maire, M. J. Planacassagne, président de la Caisse locale de Crédit agricole, a tenu à énumérer les obligations et les avantages de la loi sur les Assurances sociales.

Il a fait connaître, notamment, que si les assurances sociales paraissent imposer une charge pour les assurés, en réalité ceux-ci sont appelés à bénéficier de nombreux privilèges, puisque les dispositions, qui sont contenues dans la dite loi, stipulent qu'il leur sera alloué, indépendamment de la retraite prévue, des indemnités en cas de maladie et d'invalidité prématurée, des allocations, en cas de décès, à leurs héritiers et le remboursement de frais médicaux, chirurgicaux et de coût des médicaments dans la proportion de 80 à 85 0/0 environ.

En outre, la femme de l'assuré aura droit au cours de la grossesse et des 6 mois qui suivront l'accouchement aux soins médicaux et à la fourniture de médicaments qui lui seront nécessaires dans les mêmes conditions que pour la maladie.

De plus, il lui sera attribué, mais sous réserve qu'elle cesse tout travail salarié, son demi-salaire majoré des indemnités pour charges de famille, si elle se trouve dans les conditions requises, pendant six semaines avant et pendant six semaines après l'accouchement.

Dans ces conditions, il engage vivement tous ceux qui sont susceptibles de bénéficier de la loi, de ne pas hésiter, s'ils veulent se constituer pour leurs vieux jours une pension de retraite importante et profiter, en plus, de tous les divers avantages qui y sont préconisés, à faire partie, dès sa création, de la section locale d'Assurances Sociales.

Ensuite, M. le Maire dit qu'il tient la liste d'adhésion à la disposition des personnes qui veulent se faire inscrire.

Immédiatement, une vingtaine d'adhésions se font inscrire, ce qui est de bonne augure et qui fait présager, pour l'avenir, à la pleine réussite de la section de notre commune.

Avant de lever la séance, sur la proposition de M. le Maire, il est décidé que la section locale d'Assurances sociales, qui vient d'être créée, sera affiliée au Syndicat agricole communal et à la Caisse mutuelle agricole d'Assurances Sociales dont le siège social sera établi à Cahors.

Il nous revient, qu'à l'issue de cette importante réunion, plusieurs personnes ont demandé leur inscription et que beaucoup d'autres sont à la veille de la demander.

Nous estimons, pour notre part, que ceux qui s'abstiendraient, méconnaîtront leur propre intérêt.

**Une Lettre à M. de Monzie**

D'autre part, M. de Monzie vient de recevoir la lettre suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre en date du 31 mai, vous avez bien voulu me demander, à l'occasion du Congrès des Anciens Combattants du Lot non pensionnés de la Guerre qui aura lieu à Cahors le 9 juin :

- 1<sup>o</sup> la création d'un train spécial partant de Saint-Denis-près-Martel passant par Souillac et Gourdon et arrivant à Cahors vers 9 heures ;
- 2<sup>o</sup> l'adjonction de voitures à voyageurs au train de marchandises partant de Monsempron-Libos et arrivant à Cahors vers 8 heures.

Étant donné le nombre important de voyageurs que vous prévoyez, j'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Ministre, que nous donnons des instructions :

- a) Pour la mise en marche d'un train spécial partant de Saint-Denis-près-Martel à 6 h. 24 passant par Souillac et Gourdon et arrivant à Cahors à 9 h. sans que la garantie de recettes minima soit exigée. Ce train spécial desservira toutes les gares.
- b) Pour l'adjonction, de titre exceptionnel, de voitures de 3<sup>e</sup> classe au train 5131 partant de Monsempron-Libos à 5 h. 50 et arrivant à Cahors à 8 h. 47. Ce train s'arrêtera à toutes les gares mais ne desservira pas l'arrêt de Douelle.

Satisfaction complète sera ainsi donnée à la demande que vous avez bien voulu m'adresser.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération la plus distinguée.

Le Chef d'Exploitation, (illisible).

## Train spécial et modification d'horaire

Après l'occasion du Congrès des Anciens Combattants du Lot, non pensionnés de la guerre, la Compagnie d'Orléans mettra en marche, le 9 juin, un train spécial entre St-Denis-près-Martel, Souillac, Cahors, avec l'horaire suivant :

St-Denis-près-Martel, départ 6 h. 24. Martel, départ, 6 h. 38. Le Pigeon, départ, 6 h. 59. Souillac, départ, 7 h. 04. Cazoules, départ, 7 h. 12. La Chapelle-de-M., départ, 7 h. 18. Lamothe-Fénelon, départ, 7 h. 28. Nozac, départ, 7 h. 39. Gourdon, départ, 7 h. 51. St-Clair, départ, 8 h. 01. Dégagnac, départ, 8 h. 13. Thérac-Peyrilles, départ, 8 h. 25. St-Denis-Catus, départ, 8 h. 36. Espère, départ, 8 h. 46. Pradines, départ, 8 h. 53. Cahors, arrivée, 9 h.

Il sera, en outre, ajouté des voitures à voyageurs (3<sup>e</sup> classe) au train de marchandises régulier 5131 entre Monsempron-Libos et Cahors, avec arrêt à toutes les gares du parcours, sauf à l'arrêt de Douelle.

Pour l'horaire détaillé consulter les gares.

Le public est informé que le train express N<sup>o</sup> 73 sera modifié comme suit, le dimanche 9 juin, entre Brive et Montauban :

Brive, départ, 4 h. 21. Gourdon, arrivée, 5 h. 23 ; départ, 5 h. 25. Cahors, arrivée, 6 h. 04 ; départ, 6 h. 09. Caussade, arrivée, 6 h. 49 ; départ, 6 h. 51. Montauban V. B., arrivée, 7 h. 13.

**Concours itinérant de la race Ovine des Causses du Lot**

En vue de conserver à la reproduction les mâles d'élite de la race ovine des Causses du Lot, l'Office agricole départemental, de concert avec la Société d'Agriculture, organise en juin 1929, un Concours de Sélection ou Concours Itinérant.

Afin que tous les éleveurs puissent participer à ce concours, la Commission se rendra dans les principaux centres d'élevage à l'effet :

- 1<sup>o</sup> De marquer à l'oreille et d'inscrire sur un registre spécial, s'ils sont de race pure, les jeunes mâles de moins d'un an. Une prime de conservation variant de 25 à 50 francs, pourra être accordée par la Commission, sous réserve que le propriétaire s'engage à conserver l'animal pour la reproduction et à le présenter au Concours Itinérant en 1930.
- 2<sup>o</sup> De vérifier que les mâles marqués et primés aux Concours Itinérants de 1927 et 1928 ont été conservés par les propriétaires et livrés à la reproduction. Une nouvelle prime de 25 à 50 francs pourra être accordée par la Commission pour ces animaux, s'ils ne sont pas devenus défectueux et si les propriétaires s'engagent à les conserver encore pendant un an pour les livrer à la reproduction.

Les primes attribuées dans ce concours sont absolument indépendantes de celles qui pourront être obtenues dans tout autre concours.

La Commission commencera ses opérations vers le 15 juin 1929.

Les demandes d'inscription sont reçues à la Direction des Services Agricoles et à la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture à Cahors, jusqu'au 10 juin 1929.

Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'exposant ainsi que le nombre et l'âge des animaux présentés.

Les dates et heures de passage de la Commission seront communiquées en temps opportun aux intéressés.

**Fête sportive du 26 mai 1929**

Comme suite à notre compte rendu du 28 courant, concernant la fête sportive organisée le 26 mai par la Jeunesse sportive ouvrière cadurcienne, nous donnons ci-dessous les résultats de la course de motos (régularité), courue ce jour-là :

Catégorie 500 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Pradié Raoul et Pegat d'Oran. Catégorie 350 cm. — 1<sup>er</sup> Lacombe, sur side-car, avec Mlle Rascoussé. Catégorie 250 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Delmas, de Montcuq, avec passagère, et Cazaubon. Catégorie 175 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Parat et Neuville.

**La réorganisation judiciaire**

La Commission sénatoriale de législation a commencé la discussion du projet de loi concernant la réorganisation judiciaire.

Diverses propositions ont été déposées, notamment par M. de Monzie, sénateur du Lot.

Après discussion la Commission a adopté le texte suivant qui servira de base à ses délibérations :

« Le tribunal départemental institué par l'article 2 du décret du 3 septembre 1926, comportera autant de sections qu'il existait avant la réorganisation judiciaire de tribunaux d'arrondissements dans le département. Chaque section siégera dans la ville où existait le tribunal d'arrondissement. La cour d'assises sera rétablie dans la ville où elle était instituée avant le décret du 3 septembre 1926. »

Ainsi, Figeac et Gourdon conserveront leur tribunal, selon le désir qu'ils ont manifesté depuis l'application du décret du 3 septembre 1926.

**AUX PLANTEURS DE LAVANDE**

Pour les aider à vendre leur produit, la Société d'Agriculture a créé un atelier de distillation.

Les plantations de lavande du département sont assez importantes pour que se pose la question de l'écoulement du produit.

Nombre d'agriculteurs négligent actuellement la récolte, ne sachant quels sont les débouchés qui peuvent leur être offerts.

Afin de les aider dans cette recherche la Société d'Agriculture a créé un atelier de distillation.

En vue de fournir aux producteurs toutes indications utiles, sur les conditions de récolte et de vente ces derniers sont priés de s'inscrire auprès de M. Séval, Comité de Lavande de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture à Cahors, en indiquant la quantité approximative de fleur dont ils pourraient disposer (fleur coupée à 10 cm. de long).

En raison de la date prochaine de la cueillette les agriculteurs sont invités à fournir ces renseignements, avant le 15 juin.

**Exposition des Beaux-Arts**

Une exposition des Beaux-Arts s'ouvrira cette année à Aurillac, le 15 septembre au 15 octobre prochains.

Dans un but de décentralisation et d'éducation artistiques, les artistes des départements limitrophes y sont conviés.

Pour tous renseignements veuillez bien s'adresser au Président de la Société Artistique du Cantal, à Aurillac.

## Réponse de la F. O. P.

En réponse à une note de l'Union Fédérale des Mutuels, Anciens Combattants, Veuves, Ascendants et Orphelins du Lot, que nous avons publiée récemment sous la signature de son Président, nous recevons la communication suivante, apportée par ministre d'huissier. Elle émane du secrétaire de la F. O. P.

Nous la publions, en supprimant un passage qui met en cause une tierce personne.

C'est drôle comme l'annonce d'une réunion de la F. O. P. à Gourdon met en émoi Monsieur le Président de l'U. F. et ses amis.

Vos adhérents sont bien naïfs ou bien faciles à influencer. Ne savent-ils donc pas faire la distinction, entre la F. O. P. et votre groupement. La vérité, vous avez peut-être vu qu'il n'est pas nécessaire d'être entendu. Allez ! le droit finira par se faire jour. Vous en verrez bien d'autre, braves gens, si vous ne savez pas vous taire.

Venons au fait, la F. O. P. innove seulement lorsqu'il s'agit de rendre service à des malheureux. Sur ce terrain vous la copiez bien servilement. Permettez que de par ailleurs, elle vous imite lorsqu'il s'agit de tours à ne pas faire.

Nous avons annoncé une réunion à Gourdon pour le 26 mai. C'est vrai, mais est-ce notre droit ? Oui n'est-ce pas ? Sommes-nous obligés de savoir que vous en faites une par la suite ? Nous avez-vous demandé de cesser la propagande dans la région ? Non, bien sûr. Avons-nous parlé de vous dans nos communiqués ? Non. Avons-nous dit quelque chose de faux ou de déshoignant ? Toujours non !

Mais qu'avez-vous fait quelques jours avant notre congrès de Souillac en mars dernier ? Vous avez tenté le sabotage par des communiqués à double sens faits à la presse et par annonce du crieur public de Souillac. Nous n'avons pas dit que votre congrès était ajourné ou qu'il avait lieu dans une autre ville. Vous l'avez fait, vous à Souillac ! Vous avez agi de même à Livernon, à Gramat, à Lacapelle-Marival, etc.

Vous parlez de sabotage, de « déloyauté », c'est certainement pour qualifier vos actes. Vous nous attaquez et nous ne faisons que répondre. Sachez que nous répondons toujours sur le même ton, sans oublier les intérêts. Vous auriez mieux fait, Monsieur le Président, de ne pas attirer l'attention car c'est vous ou la politicienne le coupable.

Signé : LASFARGES.

**Les demandes de Cartes du Combattant**

Jusqu'à nouvel avis, les anciens militaires appartenant aux classes 1898 et 1899 (ou aux classes suivantes, lorsque, à leur tour, celles-ci auront été dégagées d'obligations militaires), devront adresser leur demande de carte du Combattant à leur Bureau de recrutement d'origine et non pas au Ministère de la Guerre, service du personnel et du matériel de l'Administration centrale, Bureau des archives administratives.

**Concours itinérant de la race Ovine des Causses du Lot**

En vue de conserver à la reproduction les mâles d'élite de la race ovine des Causses du Lot, l'Office agricole départemental, de concert avec la Société d'Agriculture, organise en juin 1929, un Concours de Sélection ou Concours Itinérant.

Afin que tous les éleveurs puissent participer à ce concours, la Commission se rendra dans les principaux centres d'élevage à l'effet :

- 1<sup>o</sup> De marquer à l'oreille et d'inscrire sur un registre spécial, s'ils sont de race pure, les jeunes mâles de moins d'un an. Une prime de conservation variant de 25 à 50 francs, pourra être accordée par la Commission, sous réserve que le propriétaire s'engage à conserver l'animal pour la reproduction et à le présenter au Concours Itinérant en 1930.
- 2<sup>o</sup> De vérifier que les mâles marqués et primés aux Concours Itinérants de 1927 et 1928 ont été conservés par les propriétaires et livrés à la reproduction. Une nouvelle prime de 25 à 50 francs pourra être accordée par la Commission pour ces animaux, s'ils ne sont pas devenus défectueux et si les propriétaires s'engagent à les conserver encore pendant un an pour les livrer à la reproduction.

Les primes attribuées dans ce concours sont absolument indépendantes de celles qui pourront être obtenues dans tout autre concours.

La Commission commencera ses opérations vers le 15 juin 1929.

Les demandes d'inscription sont reçues à la Direction des Services Agricoles et à la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture à Cahors, jusqu'au 10 juin 1929.

Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'exposant ainsi que le nombre et l'âge des animaux présentés.

Les dates et heures de passage de la Commission seront communiquées en temps opportun aux intéressés.

**Fête sportive du 26 mai 1929**

Comme suite à notre compte rendu du 28 courant, concernant la fête sportive organisée le 26 mai par la Jeunesse sportive ouvrière cadurcienne, nous donnons ci-dessous les résultats de la course de motos (régularité), courue ce jour-là :

Catégorie 500 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Pradié Raoul et Pegat d'Oran. Catégorie 350 cm. — 1<sup>er</sup> Lacombe, sur side-car, avec Mlle Rascoussé. Catégorie 250 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Delmas, de Montcuq, avec passagère, et Cazaubon. Catégorie 175 cm. — 1<sup>er</sup> ex-æquo : Parat et Neuville.

## CAHORS

### Un ordre du jour à méditer

Les commerçants, les contribuables liront avec plaisir la communication suivante qui est adressée par le Syndicat national des Agents des Contributions indirectes.

« A l'occasion de l'intervention d'un parlementaire à la tribune de la Chambre contre les rigueurs du fisc, le Syndicat national des agents des contributions indirectes croit devoir faire observer qu'il a toujours recommandé à ses adhérents de substituer la méthode préventive à la méthode répressive.

« Il estime que les agents des finances doivent s'appliquer à être les éducateurs fiscaux des contribuables non pas à coups d'amendes mais par la manière persuasive.

« Il est au regret de constater qu'il existe encore des chefs de service départementaux des indirectes qui jugent les agents d'après leur potentiel répressif.

« Il s'élève contre cette propension au procès-verbal qui n'est qu'une survivance de la vieille règle de 1816. Autant la fraude intentionnelle et habituelle, doit être réprimée sévèrement, autant il importe de savoir discerner l'erreur et la bonne foi et d'en tenir compte.

« Le Syndicat national rappelle que c'est sur la demande même de l'organisation professionnelle que les réparations sur amendes, en faveur du personnel, furent supprimées en 1905 dans la branche des contributions indirectes. Ce geste de moralité a largement contribué à transformer l'esprit de l'administration.

« A son prochain congrès, qui se tiendra à Toulouse les 13, 14 et 15 juin, le groupement étudiera la réforme du contentieux des contributions indirectes dans le double but d'assouplir une fiscalité, parfois draconienne, par la révision des pénalités et la substitution, dans la mesure du possible, du contentieux administratif au contentieux correctionnel. »

Cet ordre du jour met bien des choses au point en ce qui concerne les mesures dont les contribuables sont souvent victimes et qu'ils qualifient d'inquisitoriales.

On sait le nombre de protestations véhémentes qui sont soulevées chaque jour, et malheureusement, elles ne sont pas souvent entendues.

Les agents des indirectes reconnaissent bien, et ils le proclament, que la mauvaise foi du contribuable n'est pas toujours établie, qu'il est plutôt coupable d'erreur.

Le renseignement lui manquerait s'il est trompé, lui faire réparer cette erreur, tout simplement, sans procès-verbal, sans amende, voilà ce qu'il faut faire.

Qui peut le faire ? C'est l'agent des contributions indirectes.

Son rôle, en matière de fiscalité, doit être celui d'un éducateur et c'est celui que recommande, que veut le Syndicat national des Agents des indirectes.

Une collaboration bienveillante, amicale rendrait bien plus de service et serait plus profitable au fisc.

Souhaitons que l'ordre du jour du Syndicat national des Agents des Contributions indirectes précise la méthode nouvelle qui réglera les rapports — hélas trop tendus jusqu'à ce jour — entre le contribuable et le fisc.

Personne n'a rien à y perdre : au contraire !

L. B.

**Arrêtés Municipaux**

**LES AUTOS SERONT GAREES sur la Place Thiers**

Le Maire de Cahors a pris les arrêtés suivants :

Considérant que la Fédération des Anciens Combattants organise, pour le dimanche, 9 juin courant, un congrès, et que le nombre des congressistes paraît devoir être élevé,

Considérant que de nombreux congressistes se rendront à Cahors en voiture automobile, et qu'il paraît indispensable de prendre des mesures pour que les voies publiques ne soient pas encombrées par les véhicules,

Considérant qu'après entente avec l'autorité militaire, qui a la libre disposition de la Place Thiers, le Comité d'organisation sollicite l'autorisation d'organiser, sur la dite Place, un garage en plein air pour toutes les voitures, avec service de gardiennage,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le Comité d'organisation de la manifestation du 9 juin est autorisé à organiser à cette date sur la Place Thiers un service de garde pour les voitures automobiles ou autres, qui transporteront des congressistes ou des visiteurs ;

ART. 2. — Tous les véhicules devront être garés sur la Place Thiers ;

ART. 3. — Le Commissaire de police et les agents de la force publique, et, en tant que de besoin, les membres du Comité des fêtes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**LA CIRCULATION PENDANT LA FÊTE de dimanche soir**

Considérant que la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot organise, pour le 9 juin courant, de grandes fêtes qui attireront à Cahors un nombreux public,

Qu'indépendamment des facilités à donner au Comité d'organisation pour la réussite de ces manifestations, il convient de prendre toutes mesures commandées par les circonstances pour assurer la sécurité du public et maintenir le bon ordre,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — En raison de l'embrassement du Pont Valentré, la circulation sera interrompue, de 20 heures à 22 heures 1/2, le dimanche, 9 juin, sur les points suivants :

Chemin de Peyrolis au pont du chemin de fer des deux côtés, rue V.-Hugo, avenue de la Gare, avenue de la Petite-Vitesse et rue St-Géry, rue Wilson, à partir de la poste, route de Pradines au faubourg Cabazit ;

Toutes facilités seront néanmoins laissées aux habitants des maisons affectées par ces barrages, qui justifieraient de la nécessité de quitter leur habitation ou de s'y rendre ;

**Le Président de la République à Arcambal**

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Gaston Doumergue, Président de la République sera à Arcambal, samedi soir.

Le train présidentiel quittera Paris samedi matin à 11 heures ; il arrivera à Cahors à 21 heures 4. Il stationnera jusqu'à 21 h. 11. Il sera à Arcambal à 21 h. 37.

Le train sera stationné sur la voie d'Arcambal jusqu'au dimanche matin 6 heures.

A 6 heures, il quittera Arcambal, pour arriver à Cahors à 6 heures 26. d'où il partira pour Toulouse à 6 h. 33.

Le train présidentiel, de retour de Toulouse, passera à Cahors, dans la nuit de lundi, à 1 heure 51. Il s'arrêtera 4 minutes en gare de Cahors.

Pendant le stationnement du train présidentiel, les quais de la gare de Cahors seront interdits au public.

Seules les autorités pourront pénétrer sur le quai pour saluer le Président de la République.

A Arcambal, un service d'ordre sera assuré par la gendarmerie.

**Nécrologie**

Nous apprenons avec regret, le décès, à l'âge de 59 ans, de M. Antoine Graves, survenu le 3 juin à Rocamadour, où les obsèques ont eu lieu.

Ancien membre du Conseil de la Chambre Syndicale des Restaurateurs parisiens, M. Antoine Graves était propriétaire de l'Hôtel du Lion-d'Or à Rocamadour.

Nos sincères condoléances à toute la famille.

**Obsèques**

Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. et Mme Duverger, en la personne de leur mignonne fillette, Colette, décédée lundi.

Aux obsèques, qui ont été célébrées mardi soir, assistait une foule nombreuse d'amis, qui ont tenu à témoigner leur sympathie à M. et Mme Duverger, auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances.

**Nos compatriotes**

Nous apprenons avec plaisir l'admission à l'Ecole Militaire de Saint-Maixent de notre jeune compatriote le Sergent Victor de l'armée coloniale, en garnison à Toulon, fils de l'honorable commerçant de la Place des Petites-Boucheries et ancien élève du lycée Gambetta. Le sergent Victor avait été classé 25<sup>e</sup> sur 84 candidats, suivant les cours du 1<sup>er</sup> degré du cadre colonial.

Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille nos sincères félicitations.

**Accident**

M. Escalié, ouvrier au magasin des tabacs à Cahors, arrimait des tabacs emballés, lorsqu'un moment où il faisait un gros effort pour soulever une balle du monte-charge, il fut atteint de rupture musculaire.

Il a reçu les soins de M. le docteur Calvet.

### Legs au profit de l'Hôpital

En exécution de l'article 4 du décret du 1<sup>er</sup> avril 1918, relative à la procédure à suivre en matière de réduction de legs aux établissements publics ou reconnus d'utilité publique, le préfet du Lot a l'honneur d'informer les ayants droit inconnus de Mme Marie-Anne Baldy, demeurant à Cahors, qui a consenti, suivant testament mystique du 21 août 1818 à l'Hôpital-Hospice de Cahors, une libéralité avec charges (ces charges consistant à recevoir et nourrir à perpétuité deux pauvres nommés par elle ou ses héritiers), que, suivant délibérations du 21 avril et 1<sup>er</sup> novembre 1928, la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Cahors a demandé la réduction des charges qui pesaient sur elle, du fait de ce testament.

Ces ayants droit sont invités à se faire connaître. D'autre part, les tiers en faveur de qui des stipulations ont été insérées dans l'acte de fondation sont appelés à produire leurs observations.

Tous ces actes à ce destinés devront être adressés à la préfecture du Lot dans un délai de trois mois, à partir de l'accomplissement des formalités prévues par le décret susvisé.

Ce délai de trois mois court du jour de la date du présent avis.

### Trouvailles

Il a été trouvé un billet de banque par M. René Planavergne; une chaîne en argent avec médaille, par M. Tessier; un billet de banque par Mlle Ladieu; un livre par Mlle Pouzergue; un portefeuille contenant une certaine somme par Mlle Signard.

### Foire de la Saint-Clair

La foire du 1<sup>er</sup> juin, dite de la Saint-Clair, à Cahors, a été assez importante. Il y avait, surtout, beaucoup de promeneurs.

Voici les cours pratiqués : Bœufs, peu d'aménés; gros travail, 6.000 à 7.000 fr.; bouvillons, 3.000 à 6.000 fr.; gras 220 à 230 fr. les 50 kilos.

Moutons, 5,50 à 6 fr. le kilo; les agneaux, 6,50 à 7 fr. le kilo.

Marché : Poules, 6 fr.; poulets, 10 fr.; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo; œufs, 6 fr., 50 la douzaine.

Canetons d'élevage; mulâtres, 35 fr. la paire; communs, 16 fr. la paire; oisillons, 40 à 50 fr. la paire.

Pommes de terre nouvelles, 1 fr. à 1 fr. 25 le demi-kilo.

### AU PALAIS DES FÊTES

On nous prie d'insérer :

Mercredi prochain, 12 juin, à 8 h. 1/2 du soir, le lendemain jeudi en matinée à 14 h., et le soir à 20 h. 1/2, on donnera la splendide film de Jacques Feyder : « VISAGES D'ENFANTS », au bénéfice de l'œuvre si populaire de la Miséricorde, refuge, reconnu d'utilité publique.

Cette représentation sera précédée de projections superbes reproduisant des scènes d'actualité et elle sera suivie d'une pièce comique.

Tout Cahors se rendra au Palais des Fêtes, mercredi et jeudi prochain, 12 juin et 13 juin.

### Les Sports

#### CYCLISME

Tout récemment, les journaux annonçaient qu'un ancien coureur cycliste, un vétérinaire, âgé de 70 ans, avait entrepris de parcourir à bicyclette un assez long parcours.

Les cyclistes du Lot peuvent, également, revendiquer leur doyen et rendre un réel hommage à sa vaillance.

Ce doyen du cyclisme est M. Magot, propriétaire à Laborie (commune de Francoulès), âgé de 80 ans.

Malgré ses 80 ans, il monte chaque jour à bicyclette et fait de longs trajets, voire 60 kilomètres et plus dans la journée.

S'il vient à Cahors, s'il se rend chez un ami dans les environs, c'est toujours à bicyclette.

Il nous a paru utile de faire connaître aux jeunes et fervents sports-

men du « Vel Auto Lotois » et du « Véloce » ce doyen valeureux du cyclisme auxquels ils ne manqueront pas d'adresser un respectueux hommage.

Dans sa dernière réunion, le Vel Auto lotois, la vaillante société cycliste cadurcienne, a proclamé M. Magot, de Francoulès, doyen des cyclistes du Lot, président d'honneur du Vel Auto lotois.

Fédération du Lot de Football association

Les équipes de Football Association du département du Lot, désireux de participer aux championnats organisés par la Fédération du Lot pour la coupe du Quercy, année 29-30, sont priés de se faire inscrire au Secrétaire de la Fédération, 37, rue Nationale, à Cahors, avant le 31 août 1929, dernier délai.

Les adhésions étant déjà nombreuses, il sera probablement formé plusieurs séries.

### A PARIS

#### Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (5<sup>e</sup>)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour

FLOIRAO Téléphone ARCHIVES 90-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

#### Arrondissement de Cahors

##### Lalbenque

Succès scolaire. — Nous sommes heureux de mentionner que notre jeune compatriote, Fernand Capelle, élève à l'école des jeunes filles de notre commune, a été reçu aux examens des Bourses des Ecoles primaires supérieures.

Nous adressons nos félicitations à la jeune lauréate ainsi qu'à l'excellente et dévouée directrice de l'école publique de Lalbenque, Mme Vidalliac.

##### Luzech

Conseil de Révision. — Il est rappelé aux intéressés que les opérations du conseil de révision du canton de Luzech auront lieu vendredi 7 juin, à 16 heures, visite médicale, et à 17 h., le conseil de révision.

Soirée de Gala. — La soirée de gala donnée sous les auspices du Comité des fêtes par les élèves du cours complémentaire de Cahors a eu lieu dans la salle des fêtes de Luzech, devant une salle comble.

Le programme fut exécuté magistralement et toutes ces jeunes élèves rivalisèrent de zèle.

L'opérette bouffe fut enlevée avec un brio étourdissant. Le « Ballet d'étoiles » fut très remarqué; les évolutions et les chants furent exécutés avec grâce. Aux applaudissements du public, les étoiles furent invitées à renouveler la féerie.

Nos félicitations aux jeunes artistes et à leurs dévouées maîtresses pour une si agréable soirée.

Etat civil du mois de mai. — Nais-

sances : Jehannette Alba; Antonin Custodio; Ginette Ros.

Décès : Lacavalerie, 67 ans; Marie Cavalié, épouse Lamouroux, 67 ans; Henri Borderie, 59 ans.

##### Bagat

La municipalité. — Dans notre numéro du 24 mai, nous avons publié le résultat des élections des municipalités. Une erreur s'y est glissée en ce qui concerne la commune de Bagat. Il convient de la rectifier.

La municipalité de notre commune

est ainsi constituée :

Maire : Gineslet; Adjoint : Sylvain Couaillac.

C'est par suite d'une erreur de transmission que ce dernier avait été omis. En réalité, il a été élu adjoint par 9 voix sur 10 votants.

##### St-Pantaléon

Les Assurances sociales. — Voir à la rubrique « Chronique du Lot ».

##### Prayssac

Foire de juin. — Le 16 juin la grande foire du mois, tombe un dimanche. La foire est renvoyée au lundi 17 juin.

Marché aux pois. — Les marchés aux pois, qui ont lieu trois fois par semaine, n'ont pas l'importance des années précédentes, par suite de l'hiver rigoureux qui enleva la plus grande partie de la récolte, particulièrement dans la commune.

Les prix de début se maintiennent toujours entre 150 et 160 francs les 50 kilos.

Incendie. — Un incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

##### St-Céré

Médaille militaire. — C'est avec plaisir que nous relevons, au « Journal Officiel » du 11 mai, le décret conférant la Médaille militaire à M. Henri Cépède, mutilé, jardinier à Saint-Céré, avec la belle citation suivante :

« Soldat dévoué et courageux du 15<sup>e</sup> d'infanterie, a été très grièvement blessé à son poste, à Massiges, le 26 septembre 1915. » (Croix de guerre avec palme).

Ponts et Chaussées. — Nous avons appris avec plaisir que MM. Darnis André et Ciquel Roger, demeurant tous deux à Saint-Céré, anciens élèves de l'école primaire supérieure de garçons, viennent d'être admis au concours d'admission à l'emploi d'adjoints techniques des ponts et chaussées et des mines.

Nos sincères félicitations aux lauréats.

Etat civil du mois de mai. — Nais-

sances : Emille Garjou, rue Garezac; Pierrette Deeros, rue Centrale; Marie Gambade, rue du Mazel.

Mariage : Léon Castagné, employé à la société du gaz à Paris et Louise Jammes à Costelouque.

Décès : Justine Marnié, 83 ans, faubourg Lascabanes; Louis Puechmaurel, 49 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville; Léontine Lacoste, 74 ans, rue du Presbytère; Jean Ruscane, 86 ans, rue St-Cyr; Elisa Frauziol, 28 ans, avenue de l'Hôpital.

##### St-Cirq-Madelon

Incendie. — Un incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

Enquête a été établie pour établir les causes de l'incendie qui est purement accidentel.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

L'incendie a détruit une grange située dans la commune de St-Cirq-Madelon.

bonnerie; 3<sup>e</sup>, M. Lacombe, de Lanzac.

Bœufs d'attelage: 1<sup>er</sup> prix, M. Beauchamp, de Pinsac; 2<sup>e</sup>, M. Pasquier, de Terregay; 3<sup>e</sup>, M. Vielhescazes, de Cleurac.

Agneaux: 1<sup>er</sup> prix, M. Moureau, de Loupiac; 2<sup>e</sup>, M. Faurel, de Baladou; 3<sup>e</sup>, M. Delpit, de Gineslet.

Ce journal est en lecture dans le hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Renseignements Institut électrotechn

### Petites misères

Les femmes de complexion en général, plus délicate que l'homme, sont sujettes à mille petites misères qui les martyrisent... et les font, souvent, par voie de conséquences, martyriser leur entourage.

Le système nerveux, chez la femme, étant plus sensible que chez l'homme et la richesse du sang s'altérant plus vite, le trouble des fonctions organiques est plus fréquent. De là les migraines, l'insomnie, l'inappétence, les maux d'estomac. Aussi les Pilules Pink, qui combattent si efficacement l'appauvrissement du sang et la dépression nerveuse, sont-elles par excellence, le remède féminin.

Avec cette médication toujours très bien tolérée par les tempéraments, même les plus fragiles, la richesse du sang en globules rouges et en éléments nutritifs est reconstituée et entretenue; le système nerveux est tonifié, l'appétit soutenu, les digestions régulières et toutes les fonctions organiques sont stimulées.

Mlle Thérèse Thory, 23, rue Motte, Amiens (Somme), s'est très bien trouvée de la cure des Pilules Pink.

« Je suis très contente d'avoir fait usage des Pilules Pink — déclare Mlle Thory — Tous les mois, au moment de mes périodes, je souffrais beaucoup. J'avais, en outre, de violents maux de tête. A présent, je me sens très bien et j'ai très bon appétit. C'est sur le conseil de ma mère, à qui elles ont fait beaucoup de bien, que je m'étais décidée à prendre des Pilules Pink. »

Il est reconnu que les Pilules Pink sont un des médicaments les plus efficaces contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Ph<sup>o</sup> P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 fr. la boîte, 39 frs. les 6 boîtes, plus 0 fr. 85 de timbre-taxe par boîte.

Le Groupement Agricole du Nord et de Bretagne à Paris (U.-et-V.) demande

**REPRESENTANTS** sérieux, actifs pour vente *bis semens* et plants *pommes de terre* sélectionnés, livraisons garanties, conditions avantageuses, situation avenir pour personnes énergiques.

### Bibliographie

#### LA FEMME ET L'ENFANT

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 256, du 1<sup>er</sup> juin, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs:

La France crucifiée en Alsace, M. Paul Coquerand. — Une croisée pour la régénération de notre pays: le département du Gers (suite), Ludovic Naudeau. — *Trucule*, livre: L'Âme de la Femme, M. Emile Coquilhon. — La vie familiale et la tradition à l'étranger (dixième article), C. A. R. — Le billet de l'Oncle, Oncle Benjamin. — Carnet de quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Variétés: Le Mont-Saint-Michel, Irénée Le Doré. — Notre cours d'allemand (10<sup>e</sup> leçon), Germanicus, etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Pédagogie, l'Éducation familiale, l'Économie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Méde-

cine, l'Éducation physique y sont également traitées.

Le Feuilleton, *Un nuage passa*, de M. Pierre Ladoué.

Administration: 60, rue Lhomond, Paris, V<sup>e</sup>.  
Abonnements: 30 fr. par an.  
Spécimen contre 0,60, en timbres-poste.

### REVUE DE L'ENFANCE

37, rue Boissy-d'Anglas, Paris, 8<sup>e</sup>.  
Abonnement: 15 francs par an  
Sommaire du numéro de mai 1929

**Chronique:**  
La diphtérie et l'ignorance. — Vente au profit de l'Œuvre Générale de l'Enfance.

**Pages médicales:**  
Une visite du Dr Ramon. — La diphtérie, par le Dr Cadet de Gassicourt. — La mortalité des enfants par la diphtérie, par le Dr Jules Renault, médecin de l'Hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie de Médecine. — Comment se propage la diphtérie, par le Dr Edmond Lesné, médecin de l'Hôpital Trousseau, Paris. — Ce que disent les médecins: Cancer et goudron, par le Dr Henri Gerstel, de Detroit.

**Pages sociales:**  
Protégeons-nous contre la diphtérie, par le Dr L. Tanon, professeur à la Faculté de Médecine de Paris. — Les consultations prénatales, par le Dr G. Labaume, ancien chef de clinique à la Faculté. — La pouponnière des Avignonnais. — Un Office National de l'Enfance. — Informations Sociales. — La grippe et nos soldats, en Rhénanie.

**Pages de la Vie scolaire:**  
La vaccination antidiphtérique par l'anatoxine de Ramon, dans les écoles municipales de la Ville de Lyon, par MM. les Docteurs Paul Vigne, directeur et R. Crémieu, sous-directeur du Bureau municipal d'hygiène. — Des cours pour les petites Parisiennes. — Contre l'arithmétique scolaire, par Jean Doré. — Courrier des Éducateurs: Comment réaliser l'examen de la vision chez l'enfant qui ne sait pas lire?

**Le Page de l'Infirmière:**  
Les phlegmons du cou d'origine dentaire, par la doctoresse Hygia.

**Pages de la famille:**  
Badigeonner la gorge... par la doctoresse Houdré-Boursin. — Pécunier: Régime alimentaire pour un enfant de 18 à 30 mois, par le Dr Madel. — Faites vacciner vos enfants contre la diphtérie, par le Dr Georges Schreiber, secrétaire général-adjoint du Comité National de l'Enfance. — Aphorismes, par le Dr Sersiron, de la Bourboule et de Juan-les-Pins. — Pour les parents des soldats morts en Rhénanie. — Le Courrier de la Maman: Que pensez-vous de l'hémipylé? —

**Pages Sportives:**  
L'orientation nouvelle du sport féminin. — L'école de grâce.

**Œuvre de l'Enfance:**  
Section de F. O. G. E., à Cuers (Var). — Le secours immédiat. — Dons reçus. — Vêtements reçus. — Entraide. — Nos lecteurs parlent.

#### LA NATURE

L'École Centrale des Arts et Manufactures vient de fêter son centenaire. A cette occasion, *La Nature* rappelle son histoire, son développement depuis le fondateur Lavallée, assisté de J.-B. Dumas, Pélet, Colland, Brongniart, jusqu'au Directeur actuel, M. Guillet.

La Ménagerie du Muséum national

vient de s'enrichir d'un magnifique Tapir. Mme Feuillée-Billot en profite pour dire tout ce qu'on sait de ces curieux mammifères.

Comment s'étaient les films de phonographie à saphir et à aiguille? M. Hémardinque explique cette industrie qui se développe énormément depuis quelques années.

M. Villers signale quelques nouvelles turbines à vapeur gigantesques, dépassant 100.000 chevaux qui laissent déjà loin derrière elles la centrale de Genève, considérée déjà comme une audacieuse extrapolation au moment où on la construit.

M. le Dr Jean Legendre affirme que les blancs peuvent très bien vivre aujourd'hui sous les tropiques et il en donne des preuves convaincantes.

M. Bourgain révèle un nouvel appareil cinématographique qui permet le déroulement du film continu sans à-coups.

M. Sévrette conte les merveilles de l'oiseau-mouche. M. Bidault de l'Isle rend compte de ses essais d'électroculture. M. Hubert résume une curieuse mathématique amusante. M. le Dr Morhard expose la complexité du problème de la variole et de la vaccine. M. Touchet indique tout ce que les amateurs d'astronomie pourront observer dans le ciel en juillet. M. Mégret donne tous les renseignements nécessaires pour construire soi-même un joli point de vue d'optique, etc.

Ainsi de page en page, *La Nature* met ses lecteurs au courant de tout le mouvement scientifique et industriel; elle le fait agréablement avec un luxe d'images qui instruisent en amusant; elle est ainsi la plus précieuse des revues pour tous ceux qui veulent connaître les progrès gigantesques de notre époque dans tous les domaines de la connaissance.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

#### Chemin de fer de Paris à Orléans

##### ETE 1929

Billets aller et retour individuels pour les stations balnéaires, thermales et climatiques

Pour répondre aux vœux du public en favorisant les villégiatures, ces billets sont rétablis pour l'été 1929.

Ils seront délivrés en 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de toutes gares des sept grands réseaux français à destination des stations balnéaires, thermales et climatiques dénommées des Réseaux d'Orléans et du Midi, sous condition d'un minimum de parcours et d'un séjour minimum de douze jours au lieu de villégiature.

Réduction: variant de 20 à 30 0/0 suivant les parcours et suivant la classe.

Délivrance: pour les stations balnéaires, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre; pour les stations thermales et climatiques, du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre.

Validité: 33 jours. Faculté de prolongement moyennant supplément pour les billets de stations balnéaires.

En aucun cas la validité des billets ne peut dépasser la date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, notamment pour les itinéraires et facilités d'arrêt, consulter: l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines; le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris, ou les diverses gares du Réseau.

**Circuits en autocar dans le QUERCY au départ de ROCAMADOUR (Gare)**

Circuit A. Du 1<sup>er</sup> juillet au 29 septembre 1929.

Lundi, mercredi, vendredi. Départ 10 heures. — Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, St-Sozy, Meyronne, retour vers 19 heures.

Prix du transport: 30 fr. par place. Circuit B. Du 2 juillet au 28 septembre 1929.

Mardi, jeudi, samedi. Départ, 10 h. — Alvignac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Breton, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat, retour vers 19 h.

Prix du transport: 40 fr. par place. Circuit C. Du 1<sup>er</sup> juillet au 16 septembre 1929. Tous les lundis.

1<sup>er</sup> jour. — Rocamadour-Gare départ 8 h. 15. Rocamadour-Ville, Couzon, Cabrerets, St-Cirq-Lapopie, Cahors (déjeuner), Luzoch, Bernagui, Cazals, Domme (coucher).

2<sup>e</sup> jour. — Domme départ 8 h. 15. Beynac, St-Cyprien, Les Eyzies (déjeuner), Sarlat, Souillac, Meyronne, Rocamadour-Gare.

Prix du transport et voyage complet: 180 fr.

Le nombre des places est limité. Location aux guichets de la gare de Rocamadour, ou aux bureaux de la Société des Autocars Rocamadour-Padirac à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville.

N. B. — Il existe également en été au départ de Rocamadour-Gare des services de correspondance par autocars pour Rocamadour-Ville (principaux trains) et le Gouffre de Padirac (services biquotidiens).

**La Route des Monts d'Auvergne en autocar**

Au départ de ROCAMADOUR (Lot)  
Départ de Rocamadour-Gare tous les mercredis du 3 juillet au 18 septembre 1929.

1<sup>er</sup> jour. — Rocamadour-Gare (dép. 8 h. 15), Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel (déjeuner), Egletons, Neuvic, Bort, Tauves, La Bourboule (coucher);

2<sup>e</sup> jour. — La Bourboule (dép. 8 h. 45), le Mont-Dore, Murols, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Laveyssière, Le Lioran, Vic-sur-Cère (coucher);

3<sup>e</sup> jour. — Vic-sur-Cère (dép. 7 h. 30), Aurillac, Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentan, Beauhen, Bretenoux, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet: 350 fr.

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16 boulevard des Capucines, Paris (IX), ou à la Société des Autocars Rocamadour-Padirac, à Rocamadour (Lot).

### Voyage de six jours en autocar de Rocamadour aux Gorges-du-Tarn

Départ de Rocamadour tous les dimanches en juin; tous les dimanches, lundis et mardis, du 1<sup>er</sup> juillet au 17 septembre 1929.

(Départ facultatif le lundi en juin, le mercredi du 3 juillet au 18 septembre).

1<sup>re</sup> journée: Rocamadour, Gouffre de Padirac, Saint-Céré, Figeac, Maurs;

2<sup>e</sup> journée: Murs, Conques, Entraygues, Estaing, Bozouls, Espalion;

3<sup>e</sup> journée: Espalion, Sainte-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier;

4<sup>e</sup> journée: Le Rozier, Meyrucs, Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence-d'Albigeois, Albis;

5<sup>e</sup> journée: Albis, Gordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-Lapopie, Cahors;

6<sup>e</sup> journée: Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet: 440 fr. (y compris le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, Paris (IX), ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

**Si vous voulez aller AUX GORGES DU TARN**

passer par ROCAMADOUR (Lot)  
Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excel-

lent centre d'excursions dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites merveilleux relie en effet le Haut-Quercy à cette fantastique région par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 2 Juin au 17 Septembre 1929; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la Vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des jolis sites des vallées du Lot et du Célé.

Prix de transport pour le parcours complet: 440 fr.

Pour tous renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment: à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Bd. des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

**LIVRET GUIDE OFFICIEL**  
(Edition de mars 1929)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente, dès maintenant, au prix de 3 fr. 50 son Livret-Guide Officiel (Edition de mars 1929).

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 75 pour la France et 7 fr. 10 pour l'étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13<sup>e</sup>).

Toutefois, en raison des modifications d'horaires qui seront apportées à la marche des trains à partir du 15 mai prochain (date de mise en application du Service d'Été), ces horaires ne figurent pas dans le livret.

Tout acheteur de ce livret pourra obtenir gratuitement et franco, vers le 15 mai prochain, en échange du talon figurant au bas de la page 229 du Livret-Guide, et sur demande adressée au dit Bureau de la Publicité, un fascicule comprenant ces horaires d'Été à la date du 15 mai 1929, ainsi que des renseignements utiles à la préparation de voyages sur les réseaux d'Orléans et du Midi (prix de billets divers, services automobiles de tourisme, organes d'indications touristiques, etc., etc.).

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)  
Le co-éditant: L. PARAZINES.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

### MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Sous-Secrétariat d'Etat des P. T. T.

# POSTE AUTOMOBILE RURALE

SERVICE POSTAL, TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

## Circuit de Cahors-Sud-Est

HORAIRES pratiqués depuis le 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1928

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi	Mardi, Jeudi, Samedi		Matin: Départ	Soir: Départ
CAHORS-GARE	7:20	18:35	CAHORS-GARE	7:20	18:35
CAHORS R. P.	7:45	18:25	CAHORS R. P.	7:45	18:25
Bas côte de LA MARCHANDE	7:55	18:15	Bas côte de LA MARCHANDE	7:55	18:15
PEYRELEVADÉ	8:10	18:10	PEYRELEVADÉ	8:10	18:10
FLAUJAC-POUJOLS	8:20	18	HAUTES-EBRE	8:15	18:5
AUJOLS	8:35	17:45	CEURAC	8:25	17:55
CREMPS	8:45	17:35	LABURGADE	8:35	17:45
Bifurcation route de LALBENQUE	8:50	17:30	Bifurcation route de LALBENQUE	8:45	17:35
LABURGADE	9	17:20	CREMPS	8:50	17:30
CEURAC	9:10	17:10	AUJOLS	9	17:20
HAUTES-EBRE	9:20	17	FLAUJAC-POUJOLS	9:15	17:5
PEYRELEVADÉ	9:25	16:55	Bifurcation route de VAYROLS	9:25	16:55
Bas côte de LA MARCHANDE	9:30	16:40	Bas côte de LA MARCHANDE	9:30	16:40
CAHORS R. P.	9:40	16:30	CAHORS R. P.	9:40	16:30
CAHORS-GARE	9:50	16:15	CAHORS-GARE	9:50	16:15

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

## TARIF DES VOYAGEURS

Sans Cahors - Flaujac - Aujols, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION										
	Bas côte de LA MARCHANDE	Bifurcation route de VAYROLS	FLAUJAC-POUJOLS	AUJOLS	CREMPS	Bifurcation route de LALBENQUE	LABURGADE	CEURAC	HAUTES-EBRE	PEYRELEVADÉ	Bas côte de LA MARCHANDE
CAHORS gare ou bureau de poste. Bas côte de LA MARCHANDE	Fr. c. 1 75	Fr. c. 2 25	Fr. c. 3 75	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
Bifurcation route de VAYROLS	1	1	2 25	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5
FLAUJAC-POUJOLS	1	1	2 25	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5
AUJOLS	1	1	1 75	3	3 50	4 25	5	5	5	5	5
CREMPS	1	1	1 50	2 50	3	3 50	4 25	5	5	5	5
Bifurcation route de LALBENQUE	1	1	1 50	2 50	3	3 50	4 25	5	5	5	5
LABURGADE	1	1	1 25	2 25	3 25	4	4 75	5	5	5	5
CEURAC	1	1	1 25	2 25	3 25	4	4 75	5	5	5	5
HAUTES-EBRE	1	1	1 25	2 25	3 25	4	4 75	5	5	5	5
PEYRELEVADÉ	1	1	1 25	2 25	3 25	4	4 75	5	5	5	5
Bas côte de LA MARCHANDE	1	1	1 25	2 25	3 25	4	4 75	5	5	5	5

Sans Cahors - Ceuraç - Laburgade, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION										
	Bas côte de LA MARCHANDE	PEYRELEVADÉ	HAUTES-EBRE	CEURAC	LABURGADE	Bifurcation route de LALBENQUE	CREMPS	AUJOLS	FLAUJAC-POUJOLS	Bifurcation route de VAYROLS	Bas côte de LA MARCHANDE
CAHORS gare ou bureau de poste. Bas côte de LA MARCHANDE	Fr. c. 1 75	Fr. c. 2 75	Fr. c. 4	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
Bifurcation route de VAYROLS	1	1	1	2 25	3 75	5	5	5	5	5	5
HAUTES-EBRE	1	1	1	2 25	3 75	5	5	5	5	5	5
CEURAC	1	1	1	1 50	3	4	4 50	5	5	5	5
LABURGADE	1	1	1	1 75	2 75	3 25	4 75	5	5	5	5
Bifurcation route de LALBENQUE	1	1	1	1 75	2 75	3 25	4 75	5	5	5	5
CREMPS	1	1	1	1 50	3	4	4 50	5	5	5	5
AUJOLS	1	1	1	1 50	3	4	4 50	5	5	5	5
FLAUJAC-POUJOLS	1	1	1	1 50	3	4	4 50	5	5	5	5
Bifurcation route de VAYROLS	1	1	1	1 50	3	4	4 50	5	5	5	5
Bas côte de LA MARCHANDE	1	1	1	1							